

ESPAGNE.

— On ne parle maintenant à Madrid que du prochain voyage de la cour; toutes les questions politiques restent en suspens, et il paraît décidé qu'elles ne seront résolues qu'après le retour. A Caldas de Monbuys, près Barcelone, dont les eaux minérales ont été prescrites à la jeune reine, on faisait des préparatifs pour recevoir et loger convenablement LL. MM.

Le bateau à vapeur anglais *le Vesuvius* était arrivé à Barcelone; il devait en repartir le 15 pour aller prendre à Valence sir Lytton Bulwer, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, et le conduire à Barcelone. Pendant le séjour des reines dans la Catalogne, la station anglaise devait se composer de trois bâtiments de guerre: la frégate *Belvidera* qu'on attendait sous peu de jours, le brick *Scout* et le bateau à vapeur *le Vesuvius*.

LE DUEL.

Un des derniers jours du mois dernier, M... alla au théâtre des Variétés; à la sortie, un homme qu'il ne connaissait pas, mais qui avait plus que bien diné, lui marcha à plusieurs reprises sur les talons; M... se fâcha, et après quelques mots peu aimables ils changèrent leurs cartes.

Le lendemain M... alla trouver un ami, lui fit part de son aventure, et lui remit la carte de son adversaire pour qu'il allât voir ses dispositions.

— Quel homme est-ce? demanda l'ami. — Un homme gros et court, avec des favoris bruns. — Au bout d'une heure l'ami revient.

— Eh bien? — Mais l'affaire est arrangée. — Ah! ah! — Vous tirerez le pistolet à dix pas. — Comment! tu n'as pas pu l'arranger autrement? — Non, je suis arrivé chez ton homme, il m'attendait; c'est lui qui m'a ouvert la porte: "Monsieur, lui ai-je dit, êtes-vous M. de C...?" — Oui, monsieur. — Je viens de la part... — Je sais monsieur, il s'agit de la querelle des Variétés. — Oui, monsieur. — Eh bien! monsieur, quelles sont les armes de votre ami? — Mais, monsieur, il me semble que... — Rien du tout; monsieur, votre ami s'est conduit de telle façon que j'en accepterais pas même d'excuses.

— Tu comprends que j'ai répondu fièrement que je n'étais pas chargé d'en faire. — Eh bien! — Eh bien! comme je te disais tout à l'heure, à Vincennes; le pistolet, à dix pas. — C'est fort désagréable. — Oui, certes, mais il paraît que tu as été fort brutal. — Ah ça, tu es fou! il m'a marché sur le pied, et m'a dit que si je n'étais pas content, il était à ma disposition.

— Mon pauvre ami, ta mémoire te trompe; M. de C... vient de me raconter précisément la même chose, seulement en changeant les rôles. — Je t'assure... — Non. Nous avons bien diné, et tu te rappelles pas! — Ah! ça... — Voyons, l'partons. — Mais c'est que je ne suis pas altéré de son sang, ce brave homme, c'est tout au plus si je le reconnaîtrais.

— Je le crois bien, le signalement que tu m'as donné de lui ne lui ressemble pas plus que si tu ne l'avais jamais vu. Tu m'annonces un homme gros et court, avec des favoris bruns; ton homme est grand, mince et blond. — Allons son fiacre est en bas, le mien le suivra. — Il fallait donc que je fusse bien gris, d'honneur, je ne sentais rien.

On monte en voiture, on part; il pleuvait à verse. On arrive à Vincennes, les deux adversaires sont en présence. — Ah ça, messieurs, dit M..., il y a ici un quiproquo, ce n'est pas avec monsieur que j'ai affaire. — Tais-toi donc, dit tout bas l'ami, tu étais gris. — Mais, dit M. de C..., monsieur n'est pas l'homme avec lequel j'ai échangé ma carte hier au soir. — C'était, dit M..., à la sortie des Variétés? — Non, c'était à l'entrée. — A la sortie. — Non à l'entrée. — Mais tais-toi donc, dit l'ami de M..., je te dis que tu étais gris. — Vous m'avez marché sur le pied, dit M. de C... — Non, au contraire. — Pardon, c'est que je suis bien sûr... Enfin, quelque soit celui qui ait tort, nous nous sommes querellés et nous avons pris rendez-vous. Il n'y a pas de quiproquo. C'était vous, chargez les armes, messieurs. C'est étonnant; je vous aurais cru bien plus gros. — Et vous, vous me paraissiez énorme.

— Vous aviez bien diné, continua M..., pendant qu'on mesurait les pas. — Moi au contraire je n'avais pas diné du tout, je soupais le soir, et... mais c'est vous qui... — Messieurs, en place, dirent les témoins.

M..., placé vis-à-vis de M. de C..., tire de son gilet la carte de son adversaire, et, l'ayant relue, dit: "Tirez, M. de C... — Non, dit M. de C..., je ne tire pas le premier; à vous, M. Léonard. Comment Léonard? — C'est le nom qui est sur votre carte. — Point du tout. — La voilà. — Ce n'est pas ma carte, jje m'appelle M..."

Les témoins se rapprochent. — Oh ça! qu'est-ce que cela veut dire? — J'ai cependant à ma sortie échangé ma carte avec un homme qui m'a marché sur le pied et qui a répondu à ma plainte: "Si vous n'êtes pas content voici ma carte." — Mais, dit M. de C..., c'est précisément ce qui m'est arrivé à l'entrée. — Mon homme est gros et court et a des favoris bruns. — Le mien est gros et court, je ne sais s'il a des favoris. — Il était tout-à-fait ivre. — Je n'osais vous dire à quel point il l'était quand je croyais que c'était vous. — C'était le même.

A force d'explications, on finit par comprendre que M. Léonard, le gros inconnu, avait eu d'abord une querelle et un échange de cartes avec M. de C..., en entrant au théâtre, et qu'en sortant il avait renouvelé la même scène avec M...; mais qu'au lieu de lui avoir donné sa propre carte, il lui avait donné celle de M. de C..., qu'il venait de recevoir.

— C'est une erreur, dit M...; mais où demeure-t-il?

On regarda la carte de M. Léonard; il n'y avait pas d'adresse.

— C'est plutôt un trait de bon sens, dit M. de C...; il l'aura pensé que s'il se trouvait deux hommes assez fous pour prendre au sérieux une semblable querelle, c'était entre eux qu'ils devaient se battre.

LA COMPAGNIE DES EERRES ANGLO-AMÉRICAINES désirant donner toute facilité pour l'établissement des familles canadiennes respectables sur LEURS TERRES DANS LES TOWNSHIPS qui sont sur les bords des rivières d'Yamaska, Nicolet et Bécancour, est maintenant à prendre des arrangements au moyen desquels, toutes informations relatives aux terres offertes en vente seront données dans les Seigneuries Canadiennes-Françaises.

Les conditions de vente sont dressées de manière à encourager chaque fermier industriel et entreprenant quoique pauvre et sont comme suit: Pendant les premiers dix ans, l'acheteur devra payer exactement le premier jour de Février de chaque année une rente annuelle égale à l'intérêt sur l'achat de la terre, et sur l'accomplissement de ces conditions, on passera alors un contrat de vente, qui rendra l'argent d'achat payable en quatre paiements annuels égaux.

La compagnie en donnant publicité à ces conditions désire procurer à la population industrielle canadienne-française le moyen d'obtenir des terres fertiles et à bon compte dans le voisinage de leurs amis et parents, sans les assujétir aux taxes onéreuses de la tenure seigneuriale; et la partie intelligente et influente des Canadiens est instamment priée de coopérer dans un plan qui préviendra la subdivision continuelle des fermes, ce qui est cause que le pays s'épuise et s'appauvrit graduellement.

Dans les cas où aucun nombre considérable de familles désireraient s'établir ensemble, la compagnie croira de son devoir de donner des terrains convenables pour bâtir des églises, presbytères, écoles, etc.

On peut faire application en s'adressant par lettres, franchises de port, au bureau principal de la compagnie, à SHERBROOKE, jusqu'à ce que les arrangements pour références locales aient été complétés.

A. T. GALT,
Commissaire.

A VENDRE.

ACE BUREAU,

CANTIQUÉ pour la TEMPÉRANCE.

Ornements d'Eglise.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sousigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD, }
NEW-YORK. }

"Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ECHANTILLONS

et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique." Les échantillons des objets les

PLUS RICHES ET LES PLUS NOUVEAUX,

seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'EGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROUON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Propriétaire.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Propriétaire.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.